

ANNEXE A LA DELIBERATION :

« DEMANDE D'AUTORISATION DE REJETS DANS L'OISE DES EAUX TRAITEES ISSUES DE LA STATION D'EPURATION INTERNE DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DU CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES NON DANGEREUX DU GRAND ROYARD »

« COMMUNE DE FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN AISNE(02) »

Depuis plusieurs années, notre Commune s'est prononcée sur des avis relevant d'enquêtes publiques, en ce qui concerne ce site de traitement des déchets ultimes.

Pour ce vote, le Conseil Municipal a exprimé son opposition en votant contre, à l'unanimité des membres présents. L'orientation de ce vote est fondée sur une constatation globale d'un manque de garanties mise en avant par l'initiateur de ce projet.

Afin de jauger ce constat, voici les points d'observations qui nous ont particulièrement alertés :

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

En raison de l'importance de cette demande (*le rejet dans l'Oise des eaux traitées*), les membres du Conseil Municipal déplorent de n'avoir eu l'envoi en Mairie que d'un dossier « non Technique » de l'étude d'impact, car peu ont eu la possibilité de se rendre en Mairie d'accueil de l'enquête publique, en raison de leur activité professionnelle.

✓ Chapitre 6 « Le milieu »

Observations page 10 :

- « *Plusieurs élevages porcins sont recensés sur la Commune de Flavigny-le-grand* » **un seul se situe sur la commune de FATY et ne se trouve pas être plus source d'odeur que le CSDU.**
- « *L'étude simplifiée des risques (ESR) menée en février 2006 sur un dépôt sauvage, ... dans le cadre de l'exploitation des dix nouveaux casiers. Dans l'attente, la surveillance renforcée de la qualité de la nappe doit être maintenue.* » **Les membres du Conseil souhaiteraient avoir les informations techniques et les garanties de cette annotation.**

✓ Chapitre 9 « Le paysage »

Observation page 13 :

- « *Les habitations sont assez éloignées des limites du CSDU. Les bourgs situés en fond de vallée de l'Oise ont une perception très limitée du site.* » **Le Conseil tient à insister sur le fait que la perception du site, vue de la Commune, n'est pas très limitée comme cité dans ce chapitre. Il y a eu, lors d'une précédente enquête, les incidences visuelles étaient annoncées anodines et pourtant la commune a observé un monticule dépassant tout entendement. Aujourd'hui encore, les vestiges de ce dérapage sont visibles et le Conseil ne peut accepter de cautionner une éventuelle atteinte visuelle sans avoir observé la correction de la précédente.**

✓ Chapitre 12 « L'air »

Observations page 16

- « *Le dispositif de surveillance de la qualité de l'air ... par l'association Atmo Picardie. Les données prises en compte ... ont été recueillies sur les stations de Saint Quentin et Hirson.* » **Afin d'assurer une clarté totale des propositions du CSDU, il serait logique que ce dernier, au vu de son envergure et de ces projets d'extension, soit également un point de référence de recueil de données pour l'association Atmo Picardie.**
- « *Les seuls impacts sur l'air liés au projet sont ceux occasionnés par les travaux et éventuellement ceux liés au nouveau bassin de traitement des boues biologiques issues de la station.* » **Alors que la Commune est encore de temps à autre (par vent d'ouest) exposée aux odeurs émanant du CSDU, il nous semble invraisemblable aujourd'hui, de cautionner l'impact sur l'air de ce projet, cité dans cette phrase.**

✓ **Chapitre 13 « La santé »****Observations page 17**

- « *Aucune évolution significative de la qualité des eaux de l'Oise n'est enregistrée.* » **Les membres du Conseil souhaiteraient connaître les mesures envisagées en cas d'évolution significative et avoir connaissance du seuil d'alerte, fixé par le CSDU.**
- « *Deux scénarios ont été définis pour estimer les transferts puis l'exposition des habitants des communes voisines de l'Oise* » **En ce qui concerne le scénario 1, il semble contradictoire de voir apparaître les termes « les concentrations de polluants », alors qu'aux chapitres précédents ou suivants, nous pouvons lire des constats de non-pollution.**

✓ **Chapitre 16 « Les eaux souterraines»****Observation page 20**

- « *La qualité des eaux souterraines a fait l'objet d'une surveillance renforcée depuis la détection d'anomalies à la mise en service du PZ4.* » **Il est notifié une amélioration sur la qualité des eaux selon l'hydrogéologue mais pourrions-nous être informés des moyens de garantie pour la mise en œuvre de son amélioration et de sa réhabilitation.**

✓ **Chapitre 19 « Raisons du choix du projet»****Observation page 23**

- « *Le rejet direct par bâchée dans l'Oise des eaux traitées, après contrôle interne à chaque bâchée, donc hebdomadaire et trimestriel par laboratoire externe, ...* » **En raison de l'importance et des risques d'une éventuelle anomalie de fonctionnement, nous souhaiterions voir s'effectuer un contrôle mensuel et non trimestriel, par des laboratoires externes.**

✓ **Chapitre 20 « Les mesures compensatoires, les garanties financières»****Observation page 24**

- « *Les garanties financières... Ce montant est évalué pour l'extension des casiers B₄ à B₁₃, sur la base d'une moyenne de 60 000 tonnes par an de déchets reçus à 1 089 703 euros hors taxe par période de trois ans.* » **Dans un cadre de possibilité d'exploitation jusqu'à 100 000 tonnes par an de déchets, quelles sont les garanties financières annoncées ?**

RESUME DE L'ETUDE DES DANGERS✓ **Chapitre 8 « Hiérarchisation des scénarios sur la step du site Edival»****Observation page 11**

- « *Différents scénarios de référence sont susceptibles de se produire.* » **Après lecture des différents scénarios et appréciation des risques de ces derniers, il semble invraisemblable de constater que seuls 4 des 6 points soient retenus. La totalité des scénarios doivent être considérés et retenus pour prévenir d'éventuelles anomalies.**

CONCLUSION

Depuis quelques temps, les Mairies et tous les foyers sont sollicités par la campagne de qualité de l'eau avec la Consultation Eau Seine-Normandie. Cette sensibilité qui est réclamée auprès de tous sur un slogan « L'eau c'est la vie, donnez-nous votre avis », nous invite en tant qu'élus, à mesurer chacune de nos décisions concernant l'avis et l'avenir de nos concitoyens.

Pour que nous soyons en accord avec cette demande du CSDU, il est nécessaire que ce dernier prenne en considération que nous attendons des garanties bien plus fiables, étayées et quantifiables.

